

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

AMENDEMENT

N ° CL691

présenté par

Mme Chandler, Mme Tanzilli, Mme Abadie, M. Gouffier Valente, Mme Agresti-Roubache,
M. Anglade, M. Boudié, Mme Chassaniol, M. Dunoyer, M. Houlié, M. Haddad, M. Le Gendre,
Mme Lebec, M. Mendes, M. Didier Paris, M. Pont, M. Poulliat, M. Rebeyrotte et M. Rudigoz

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.